

## **ARRÊTÉ N° LA04802617470 PROROGÉANT L'ARRÊTÉ N° LA\_2025\_12306\_T LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5

**VU** l'arrêté n°27 DAJCP/2025 du 10 mars 2025 exécutoire le 10 mars 2025, de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier donnant délégation de signature aux agents de la Direction des infrastructures de Mobilité

**VU** l'arrêté LA\_2025\_12306\_T du 16 Décembre 2025, règlementant la circulation sur les RD 480, 163 et 21, au profit de l'entreprise KMZ PTP (conducteur-travaux@kmz-btp.fr).

**CONSIDÉRANT** les conditions climatiques difficiles de ces derniers jours pour le déploiement de la fibre optique, il est nécessaire de prolonger l'arrêté de circulation

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

Les dispositions de l'arrêté du LA\_2025\_12306\_T en date du 16 Décembre 2025, règlementant la circulation sur les RD 480 du Pr 21+650 au Pr 26+700, RD 163 du Pr 9+900 au Pr 10+430 et RD 21 du Pr 17+500 au Pr 25+400, sur les communes de Trézelles, Chavroches et Châtelperron, sont prorogées jusqu'au 30/01/2026 (inclus).

#### **ARTICLE 2**

Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental de l'Allier, Monsieur le Président du Conseil Départemental et l'entreprise KMZ BTP sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera faite à :

Monsieur le Maire de Chavroches, Monsieur le Maire de Trézelles, Madame le Maire de Châtelperron, l'entreprise KMZ BTP et Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale Technique de Lapalisse/Vichy

**Fait à Lapalisse, le 16 Janvier 2026**

**le Président du Conseil départemental  
pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
le Chef de l'Unité Territoriale Technique  
de Lapalisse/Vichy,**

**Frédéric GOT**

